



## RAPPORT SUR LES ABUS DES DROITS DE L'HOMME COMMIS PAR DES DOZOS EN RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

### REACTION DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

Dans un rapport en date du mois de juin 2013, l'ONU CI et le bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme ont traité les abus des droits de l'homme commis par les Dozos en Côte d'Ivoire.

Certaines recommandations formulées dans ce rapport font déjà l'objet de mesures en cours ou déjà exécuté au Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

#### **1. RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

Le rapport recommande aux autorités ivoiriennes :

- *de déployer des forces de sécurité, de façon permanente et sur l'ensemble du territoire national afin de limiter le recours de la population aux Dozos et de renforcer la confiance entre ceux-ci et la population, notamment dans les localités où les forces de l'ordre sont inexistantes ; de doter ces dernières de la formation et de moyens logistiques adéquats et les encourager à la discipline pour mener à bien leurs missions de défense et de protection des personnes et des biens ;*
- *de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin que les Dozos cessent d'exercer des fonctions en matière de sécurité ;*
- *d'inciter et d'accompagner les Dozos à mener un recensement général de leurs effectifs ;*
- *de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les Dozos se conforment aux prescriptions du décret du 4 juillet 2012 portant réglementation des armes et des munitions en Côte d'Ivoire.*

#### **2. LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT**

Le redéploiement des forces de sécurité et de l'Administration engagé par le Gouvernement vise à juguler au titre de ses objectifs le problème des dozo.

##### **2.1. Au titre de la sécurité**

- Un bataillon de sécurisation de l'Ouest (BSO) a été déployé pour la sécurisation de la frontière avec le Libéria ;
- Réhabilitation entière de la brigade de gendarmerie de Man ;
- Brigades de gendarmerie réhabilitées : Brigades de Duékoué, Guiglo, Bloléquin et Toulepleu qui sont toutes fonctionnelles ;

- Brigades de gendarmerie de Sangouiné, Bangolo, Facobly, Kouibly, Danané, Sipilou, Biankouman et Logoualé en attente de réhabilitation ; ceux de Taï et de Zouan-Hounien sont programmées pour leur réhabilitation ;
- Dotation des commissariats de Police de L'Ouest de onze (11) véhicules d'opération.
- Réhabilitation et équipements des Commissariats de Police de Guiglo, Toulepleu et Duekoué.

## **2.2. Au titre de l'Administration du territoire :**

- Dotation de cinquante-trois (53) Autorités Préfectorales en véhicules de commandement à l'Ouest ;
- Six (06) bureaux de Préfets et treize (13) bureaux de sous-préfets à l'Ouest ont été réhabilités ;
- Quatre (04) résidences de préfets, quatre (04) résidences de Secrétaires Généraux et treize (13) résidences de Sous-préfets ont été réhabilitées au titre du Programme Présidentiel d'Urgence ;
- Les résidences des Autorités Préfectorales à l'Ouest ont été équipées ;

Le Gouvernement a consenti à l'ouverture de neuf (09) nouvelles sous-préfectures (Yapleu, Sandougou-Soba, Gouiné, Banneu, Goulaleu, Daleu, Yorodougou) pour un meilleur encadrement des populations et une maîtrise de la situation sécuritaire par la présence des forces régulières.

## **3. LE RECENSEMENT ET LA REORGANISATION DES DOZOS**

Cette mesure fait l'objet d'un programme dont l'objectif général poursuivi par le projet est d'identifier, recenser et désarmer toutes les personnes se réclamant de cette confrérie afin de la réorganiser et de lui redonner sa valeur culturelle et traditionnelle.

Ce programme a acquis l'adhésion de toute la confrérie dozo dans toute sa diversité à qui il a été soumis lors de d'importantes réunions tenues à Abidjan (3 novembre 2012), Korhogo (13 décembre 2012) et San Pedro (2 Avril 2013) en présence de représentants de l'ONUCI.

D'ailleurs, elle s'est engagée désormais à soumettre tout déplacement de ses membres pour des sorties initiatiques à l'autorisation préalable des autorités préfectorales ; et ce, jusqu'à ce que le processus de réorganisation de cette confrérie soit effective.

Ce programme est bâti sur les six (6) axes ci-après :

### **Axe 1 : Réalisation d'un état des lieux sur la confrérie dozo**

Cet axe permettra de cerner les variables socioculturelles, la dispersion géographique et les activités menées par les membres de la confrérie. Il procède de la maîtrise du phénomène de son environnement, qui est avant tout social avec une dispersion sur l'ensemble du territoire, en vue d'y apporter les réponses adaptées

### **Axe 2 : Information et sensibilisation des groupes cibles et des partenaires**





Cet axe vise à une appropriation du processus par tous les acteurs et notamment les dozo, eux-mêmes, mais aussi tous les partenaires au processus.

Cette mesure consiste à l'élaboration d'un plan de communication constitué d'actions précises et ciblées (media et hors media) tels des ateliers, des rencontres d'informations, des campagnes publicitaires etc.

### **Axe 3: Opération de recensement des chasseurs traditionnels dozo**

Il s'agira, sur la base des connaissances acquises sur le phénomène de fixer une stratégie de collecte de l'information. C'est l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie purement opérationnelle de recensement qui prend techniquement en compte le recrutement et la formation d'agents recenseurs, le déploiement de la stratégie de recensement le traitement et l'analyse de données.

### **Axe 4: Restitution des résultats du recensement**

Se situant en fin du processus de l'axe 5, cette mesure procède du besoin de détenir des données qui soient en définitive exploitables et utiles à la production d'outils d'aides à la décision et qui puisse transformer des chiffres, lors des analyses, en données observables notamment :

la cartographie ;

- le nombre et la qualité des armes détenues ;
- les activités exercées ;
- la nationalité des membres ;
- etc.

### **Axe 5: Réorganisation et gestion de la confrérie dozo**

Sur la base des documents statistiques et des analyses issus de la collecte des données, un atelier de réflexion, composé d'experts, proposera au Gouvernement un ensemble de mesures en phase avec les objectifs de départ.

### **Axe 6: Mise en œuvre des dispositions adoptées par le Gouvernement**

Cette mesure procède de la mise en œuvre de certaines activités qui sont au cœur de l'opération entre autres :

- **La distribution des titres d'identification biométrique**
- **Application de la réglementation sur la détention d'armes à feu**
- **Mise en œuvre du processus de réinsertion professionnelle**

## **1. CHRONOGRAMME**

Le chronogramme se présente ainsi qu'il suit :

- L'opération de recensement débutera début **février 2014** et durera quatre (4) semaines ;
- Le traitement des données et leur consolidation se dérouleront au cours du mois de **mars 2014** ;
- Les résultats du recensement et les mesures de réorganisation seront soumis au Gouvernement en **avril 2014** ;
- La mise en œuvre des mesures prises par le Gouvernement se fera de **mai 2014 à décembre 2014**.

